

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 11 août 2010, à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Mona Wood et Leigh MacLeod ainsi que Messieurs les conseillers Jean-Pierre Dorais, Claude P. Lemire, Jean Dutil et Peter MacLaurin, formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue au public et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

164.08.10 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

ORDRE DU JOUR	
1	Ouverture de la séance à la salle communautaire du 567, chemin du Village
2	Adoption de l'ordre de jour
3	ADMINISTRATION
3 1	Approbation des procès-verbaux
3 2	Finances
3 2 1	Bordereau de dépenses
3 2 2	État des activités financières au 31 juillet 2010
3 2 3	
3 3	Correspondance
3 4	Personnel
3 4 1	Ajustement de la rémunération de James Jackson
3 4 2	Maire suppléant
3 5	Résolution
3 5 1	Renouvellement – assurance municipale 2010 - 2011
3 5 2	Félicitations – Clinique de sang
3 6	Réglementation
3 6 1	
4	SÉCURITÉ PUBLIQUE
4 1 1	Rapport mensuel du Directeur
4 1 2	
4 2	Personnel
4 2 1	
4 3	Résolution
4 3 1	
4 4	Réglementation

Municipalité de Morin-Heights

5		TRAVAUX PUBLICS
5	1	Rapport mensuel du Directeur
5	2	Personnel
5	2 1	
5	3	Résolution
5	3 1	Ministère des transports - aménagements
5	3 2	Acquisition d'un camion de déneigement
5	3 3	Contrat – déneigement 2010 - 2011
5	3 4	Déneigement – section Place Petite Suisse
5	4	Réglementation
5	4 1	Adoption du règlement 476 – Travaux d'asphaltage – Domaine Balmoral – Secteur Doral
6		ENVIRONNEMENT
6	1	Rapport mensuel du Directeur
6	1 2	
6	2	Personnel
6	2 1	
6	3	Résolution
6	3 1	
6	4	Réglementation
6	4 1	
7		URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
7	1	
7	1 2	
7	2	Personnel
7	2 1	
7	3	Résolution
7	3 1	
7	4	Réglementation
7	4 1	Adoption du règlement 471 qui amende le règlement de zonage 416 pour la zone 19 et qui amende le règlement 415 – plan d'urbanisme
8		LOISIRS ET CULTURE
		SERVICES À LA COMMUNAUTÉ
8	1 1	Rapport mensuel de la Coordinatrice
8	1 2	
8	2	Personnel
8	2 1	
8	3	Résolution
8	3 1	
8	4	Règlementation
8	4 1	
9		Affaires nouvelles
10		Période de questions
11		Levée de l'assemblée

165.08.10 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2010 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier d'assemblée électronique.

En conséquence, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2010.

Municipalité de Morin-Heights

166.08.10 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de juillet 2010 a été remise aux membres du conseil par le biais du fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

Du 1er au 31 juillet 2010	
Comptes à payer :	96 304,40 \$
Comptes payés d'avance	253 205,38 \$
Total des achats	349 509,78 \$
Paiements directs bancaires du mois	14 049,94 \$
Total des dépenses	363 559,72 \$
Salaires nets	131 378,59 \$
GRAND TOTAL	494 938,31 \$

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 JUILLET 2010

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 31 juillet 2010.

CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de juillet 2010. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

Correspondance reçue

- 1 Genivar – Barrage Christieville
- 2 Cinéma Argenteuil-Laurentides : communiqué
- 3 Jeux du Québec 2010
- 4 MAMROT – sécurité dans les piscines
- 5 Gilles Taché - barrage
- 6 MRC des Pays-d'en-Haut : un pas de plus vers la proximité
- 7 David Whissell : programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 8 MRC des Pays-d'en-Haut : règlement 227-2010
- 9 FQM : collecte sélective municipale
- 10 Société de l'autisme des Laurentides : demande d'assistance financière

Municipalité de Morin-Heights

- 11 Fondation médicale des Laurentides : demande de don
- 12 MAMROT : web municipal
- 13 Ville de Sainte-Adèle : invitation au golf
- 14 Carrefour Jeunesse-emploi : rapport annuel
- 15 MRC des Pays-d'en-Haut : règlement – 229-2010
- 16 Citoyenneté et immigration Canada: programme du multiculturalisme
- 17 CAPTCHPL : campagne de financement
- 18 MMQ : renouvellement de la police d'assurance municipale
- 19 Club de soccer MH : Haiti
- 20 Évimbec : rapport de traitement
- 21 Légion royale canadienne : demande de don
- 22 MTQ: subvention – aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 23 L. Sandblom : projet atelier de la voix
- 24

Correspondance envoyée

- A Formulaire d'adhésion 2010 - CERIU
- B MTQ – aménagement de routes 364 et 329
- C SPCM – suivi des messages
- D MDDEP – Barrage Christieville
- E A. Leprohon - bruit
- F MMQ – 19, de la Paix
- G 109, Loup-Garou – réseau d'eau potable
- H MTQ – pont Nelder
- I M. Bélanger : aménagement de fossé
- J P. Tulasne : 123, Salzbourg
- K D. Riddell : usage de lots
- L I. Godbout : parc pour chiens
- M Lettres aux associations

167.08.10 AJUSTEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DE JAMES JACKSON

Considérant que les tâches du Directeur, Service de l'environnement incluent maintenant la gestion du réseau de ski de fond et de raquette de la municipalité;

Considérant que ces nouvelles tâches impliquent des responsabilités, en autres, de la gestion du personnel,

Considérant le rapport préparé par le Directeur général;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers;

Que ce Conseil prend acte du nouveau pointage relatif au poste de Directeur du service de l'environnement et autorise en conséquence, l'ajustement salarial horaire de 1,28 \$.

Municipalité de Morin-Heights

168.08.10 NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS

Considérant que le Code municipal prévoit la nomination d'un maire suppléant autorisé à agir pour la municipalité en cas d'absence du Maire;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la résolution adoptée le 14 juillet 2010;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil modifie la résolution numéro 149.07.10 pour qu'elle se lise comme suit :

Que ce Conseil nomme le maire suppléant pour une période de trois mois, Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dorais, du 15 juillet au 31 octobre 2010 et de Madame la Conseillère Leigh MacLeod, du 31 octobre 2010 au 31 janvier 2011.

169.08.10 RENOUVELLEMENT – ASSURANCE MUNICIPALE 2010 - 2011

Considérant que la municipalité est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec;

Considérant l'offre de renouvellement déposée et le rapport comparatif déposé par le Directeur général;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil renouvelle le portefeuille d'assurances municipales au montant de 71 581,00 \$, taxes incluses, selon la proposition déposée par la MMQ.

Que le Directeur général soit autorisé à faire le paiement en conséquence.

170.08.10 FÉLICITATIONS – CLINIQUE DE SANG

Considérant que la 7^{ième} édition de la Collecte de sang de Morin-Heights a eu lieu lundi, le 9 août dernier;

Considérant que 59 donateurs ont répondu à l'appel et le travail réalisé par les bénévoles au cours de cette journée;

Il est unanimement résolu que ce Conseil remercie les donateurs, les bénévoles, Madame la conseillère Mona Wood, Marg Johnson, Lynn Letourneau, Grace Pennington, Leona Boyer, Germaine Bérubé ainsi que les pompiers pour leur contribution à la 7^{ième} Collecte de sang de Morin-Heights.

**RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR –
SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de juillet et la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR,
TRAVAUX PUBLICS**

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de juillet et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

171.08.10 MINISTÈRE DES TRANSPORTS – AMÉNAGEMENTS

Considérant l'augmentation importante de la circulation sur les routes 329 et 364;

Considérant que la sécurité des usagers de la route est mise en cause;

Il est proposé par Madame la Conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil demande au Ministère des transports du Québec d'apporter les modifications suivantes :

Intersection de la rue du Midi et de la route 364 – zone de 90 km/ heure

Aménager en direction nord une voie de décélération et d'accélération

Aménager en direction sud une voie de virage à gauche

Intersection de la rue Meadowbrooke et de la route 364 – zone de 90 km/ heure

Aménager en direction nord une voie de décélération et d'accélération

Aménager en direction sud une voie de virage à gauche

Intersection du chemin Kirkpatrick et de la route 329 – zone de 90 km/ heure

Aménager direction sud une voie de décélération

Intersection de chemin Christieville et de la route 364 – zone de 90 km/ heure

Aménager en direction nord et sud une voie de virage à gauche

Municipalité de Morin-Heights

172.08.10 ACQUISITION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT

Considérant que le Conseil a procédé à un appel d'offres publiques pour l'achat d'un camion neuf 2011, 6 roues, 4X6 de marque «FREIGHTLINER» Modèle «M2-106» avec bennes et convoyeur interchangeables, équipements de déneigement «TENCO» et «MSJ» et contrôleur ACE.

Considérant que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Soumissionnaires	Prix (taxes inc.)
Camion Freightliner Mont-Laurier Inc.	218 121.94 \$
Camions Excellence Peterbilt Inc.	221 011.52 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Pierre Dorais
Et majoritairement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil octroie le contrat d'acquisition du camion 2011 tel que décrit au devis incluant les garanties prolongées au plus bas soumissionnaire conforme, Camion Freightliner Mont-Laurier Inc. pour un montant de 218 121.94 \$, taxes incluses.

Que le Conseil autorise l'exercice des options, soit le bac de pelletage au montant de 5 129,71 \$ et le transfert électronique des données ACE au montant de 1 074,00 \$.

Que la municipalité accepte le financement sur 60 mois de la Banque Scotia au taux de 4,85% ce qui représente un coût de 26 714,97 \$.

Que le Conseil autorise Directeur général à signer les documents afférents à l'acquisition.

Monsieur le Conseiller Jean Dutil enregistre sa dissidence.

Monsieur le maire se retire à 19h47 de la table du conseil et Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire préside la séance.

173.08.10 CONTRAT – DÉNEIGEMENT 2010 – 2011

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres pour le déneigement et déglçage de certaines rues pour la saison 2010 et 2011, renouvelé automatiquement pour une possibilité de cinq saisons;

Considérant que la municipalité a reçu des offres des entreprises suivantes:

Municipalité de Morin-Heights

Soumissionnaires	Prix Total (taxes incluses)
David Riddell excavation / transport	266 734. 24 \$
Asphalte Béton Carrières Rive Nord Inc. / Excavation de sable et gravier Pine Hill Inc.	282 096.34 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire, David Riddell excavation / transport pour le déneigement et déglçage de certaines rues pour la saison 2010–2011 au prix unitaire de 6 300 \$ pour le circuit 1 et 7 200 \$ pour le circuit 2 pour un montant total de 266 734. 24 \$, taxes incluses.

Que la reconduction du contrat pour les quatre saisons suivantes sera faite selon les conditions exprimées à l'article 3 du devis, auquel cas, la somme totale du contrat sur 5 ans représente la somme de 1 353 665.30 \$.

Que le Directeur général soit autorisé à signer le contrat et faire les paiements qui sont assujettis à l'estimation finale des quantités tel que prévu aux conditions du devis.

Monsieur le maire revient à la table du Conseil pour présider la séance à 19h50.

174.08.10 DÉNEIGEMENT – SECTION PLACE PETITE SUISSE

Considérant que la configuration du chemin Place Petite Suisse rend très difficile le déneigement des derniers 35 mètres de rue menant aux deux derniers immeubles;

Considérant que ces immeubles sont situés sur un chemin public;

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise le versement d'une compensation au propriétaire du 98, Place Petite Suisse qui doit assumer le coût du déneigement.

Que la compensation soit de 210 \$.

175.08.10 ADOPTION DU RÈGLEMENT 476 – TRAVAUX D'ASPHALTAGE – DOMAINE BALMORAL – SECTEUR DORAL

Le Directeur général donne les grandes lignes du règlement.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le règlement 476 soit adopté comme suit :

**RÈGLEMENT 476
TRAVAUX D'ASPHALTAGE – DOMAINE BALMORAL
SECTEUR DORAL**

- ATTENDU QUE toute municipalité, en vertu des dispositions des articles 711.21 et suivant du Code Municipal du Québec, est responsable de la gestion de toute route ou partie de route située sur son territoire;
- ATTENDU QUE les citoyens des rues Doral, Grand-Cypress, Pinehurst et Riviera du Domaine Balmoral ont demandé que des travaux d'asphaltage soient faits;
- ATTENDU QUE le projet a été soumis aux citoyens du secteur;
- ATTENDU QUE la subdivision des terrains du Domaine est entièrement complétée;
- ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été donné à la session ordinaire du conseil du 14 juillet 2010 avec dispense de lecture par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dorais;

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT, à savoir:

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 1

Le conseil décrète une dépense n'excédant pas la somme de 360 000 \$ pour l'application du présent règlement, soit l'exécution des travaux d'asphaltage des rues Doral, du Grand-Cypress, du Pinehurst et du Riviera et, pour se procurer cette somme, autorise un emprunt par billets du même montant pour une période de 20 ans; le devis estimatif daté du 31 mai 2010, préparé par le Directeur de Travaux publics, monsieur Alain Bérubé Ing. étant joint au règlement comme annexe A pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisé par le présent règlement soit plus élevée que le montant effectivement dépensé en rapport à cette appropriation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avère insuffisante.

ARTICLE 3

Pour pourvoir à 20% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4

Afin de pourvoir à 80% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé en bordure des rues du Doral, du Grand Cypress, du Pinehurst et du Riviera où sont fait les travaux tel que montré au plan de rue et la liste des

Municipalité de Morin-Heights

immeubles qui est jointe en annexe B du présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 5

Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une compensation en vertu de l'article 4, peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un seul versement la part du capital relative à cet emprunt avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu et qui aurait été fournie par la compensation exigée par le susdit article.

Le paiement doit être fait dans les trente jours de l'émission de l'avis envoyé par la municipalité et transmis par la poste aux contribuables visés par le présent règlement. Le prélèvement de la taxe spéciale imposée par le présent règlement sera déduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 1072.1 du Code municipal du Québec.

Le paiement fait avant le terme ci-dessus mentionné exempte l'immeuble de la taxe spéciale pour le reste du terme de l'emprunt fixé par le règlement.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Tim Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur et l'inspecteur en environnement, les rapports de débit hebdomadaire.

176.08.10 ADOPTION DU RÈGLEMENT 471 QUI AMENDE LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 416 POUR LA ZONE 19 ET
QUI AMENDE LE RÈGLEMENT 415 – PLAN
D'URBANISME

Le Directeur général donne les grandes lignes du règlement.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le règlement 471 soit adopté comme suit :

**RÈGLEMENT 471
QUI AMENDE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 416 POUR LA ZONE 19
ET QUI AMENDE LE RÈGLEMENT 415 – PLAN D'URBANISME**

- ATTENDU Que la MRC des Pays d'en haut a adopté le 11 août 2009, le règlement 213-2009 qui modifie le Schéma d'aménagement et de Développement pour inclure une aire d'affectation commerciale – industrielle locale en bordure de la Route 329;
- ATTENDU Qu' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c A-19.1, la Municipalité doit modifier son règlement de zonage 416 et son Plan d'urbanisme, règlement 415 afin de se conformer à la modification du Schéma d'aménagement et de Développement de la MRC des Pays-d'en-Haut qui est entrée en vigueur le 23 octobre 2009;
- ATTENDU Que ce règlement n'est pas soumis à l'approbation référendaire ;
- ATTENDU Qu' un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du 9 juin 2010 par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dorais avec dispense de lecture;
- ATTENDU Que' le projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 9 juin 2010 ;
- ATTENDU Qu' une assemblée de consultation a été tenue le 14 juillet 2010;

EN CONSÉQUENCE, QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le Plan d'urbanisme, règlement 415 est modifié afin d'éliminer le troisième paragraphe de la section « affectation manufacturière » et d'ajouter une nouvelle affectation du territoire « Commerciale-Industrielle Locale » pour se lire comme suit :

L'affectation commerciale-industrielle locale vise principalement l'établissement d'activités commerciales et industrielles locales qui sont situées en bordure de la route provinciale 329 dans la partie sud du territoire à l'intersection du chemin Jackson et qui ne nécessitent pas la présence des services d'aqueduc et/ou d'égout. Ces établissements, présentant des contraintes importantes, sont suffisamment éloignés du noyau villageois pour réduire les contraintes normalement reliées à ces types d'activités.

La densité d'occupation du sol est faible soit d'un maximum de 2 établissements/ha.

ARTICLE 3

Le plan de d'urbanisme numéro 03-AM-111-05 est modifié pour ajouter l'affectation commerciale-industrielle locale.

Municipalité de Morin-Heights

ARTICLE 4

La grille des spécifications publiées à l'annexe 1 du règlement de zonage 416 est modifiée pour la zone 19 afin d'y autoriser les usages commerciaux de la Classe 1, groupe 5, les usages manufacturiers de la Classe 1 des groupes 1 et 2, les usages publics de la Classe 1, groupes 2, 3 et 4, les commerces à caractère érotique et l'entreposage de matériaux granulaires et autoriser la structure des bâtiments de type isolé seulement.

ARTICLE 5

Le plan de zonage numéro 03-AM-111-11 est modifié pour montrer la zone 19 agrandie au détriment de la zone 18.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Tim Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

RAPPORT MENSUEL DE LA COORDONNATRICE SERVICE DES LOISIRS

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le rapport mensuel de la Coordonnatrice du Service des loisirs pour le mois de juillet 2010 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de juillet 2010 en vertu de la délégation de compétence, règlement 351 ainsi que le rapport de la Fête du Canada.

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

177.08.10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Que cette session soit levée à 21h05.

*J'ai approuvé toutes et chacune
des résolutions contenues à ce
procès-verbal*

Tim Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général

Vingt-huit personnes ont assisté à l'assemblée.